

# Le journal de



[www.mairiedebourg.fr](http://www.mairiedebourg.fr)



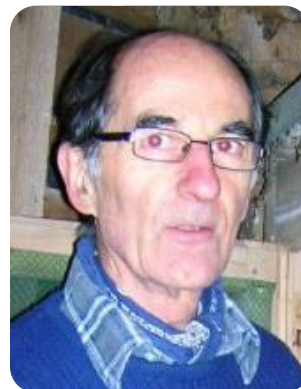
Le nouveau  
Conseil Municipal :  
Vos Elus et leur rôle  
dans la commune

## La Grande Guerre



## Le Tocsin

## PORTTRAITS



## EDITO

Nous voici au cœur de l'été, temps de pleine activité pour certains, temps de repos pour d'autres. La coupe du monde de football, le tour de France passés, qu'aurons-nous à nous mettre sous la dent?

De simples promenades, peut-être, dans ces forêts avoisinantes à l'abri du soleil, en compagnie de ces hêtres, chênes, charmes et frênes. Vieux de décennies, voire centenaires, imperturbables, défiant le temps.

Leur attitude, au travers de leur port altier, peut nous interpeller. Leurs racines solides parlent des nôtres, leurs feuilles se balancent au gré des saisons, de la vie.

Et s'ils nous enseignaient ?

Profitons de ce temps calme et propice pour remercier Dame Nature de ses offrandes. Que chacun puisse faire le plein d'énergie, d'odeurs, de couleurs, de chaleur.

Ainsi pourrons-nous reprendre nos activités l'esprit serein.



## À venir...

**4 octobre :**

*Repas des anciens élèves de Bourg*

**11 novembre :**

*Armistice 1918 au monument*

**16 Novembre :**

*Repas des Aînés*

**21 novembre :**

*Soirée « Beaujolais »*

**11 janvier :**

*Vœux de la municipalité*

*(À confirmer)*

## Le mot du Maire

Nouvelle équipe, nouveaux projets, nouvelle dynamique.

Elus pour 6 années supplémentaires, le conseil et moi-même sommes très heureux de poursuivre les travaux en cours mais aussi engager ceux qui seront nécessaires au développement du village, au maintien de notre patrimoine, tout en veillant à la sécurité et à la conformité des installations gérées par la commune, sans oublier le quotidien.

Pour mon 4<sup>ème</sup> mandat, mon engagement pour la commune reste entier. Impliqué également à la Communauté de communes, je peux ainsi être plus proche des décisions impactantes pour le territoire comme la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique, ce qui devrait nous permettre d'avoir moins recours à l'impôt des ménages pour financer les projets intercommunaux en partageant les richesses du territoire.

Ces prochaines années vont voir également des changements se profiler avec une plus grande centralisation vers les intercommunalités. La disparition de nos départements fait débat. La fusion des régions est en cours. Naturellement craintifs devant les changements, il faudra malgré tout y aller.

J'en profite pour souhaiter de bonnes vacances à ceux qui y sont ou qui vont l'être prochainement et dommage pour ceux qui ont repris.

## Sommaire du N°27

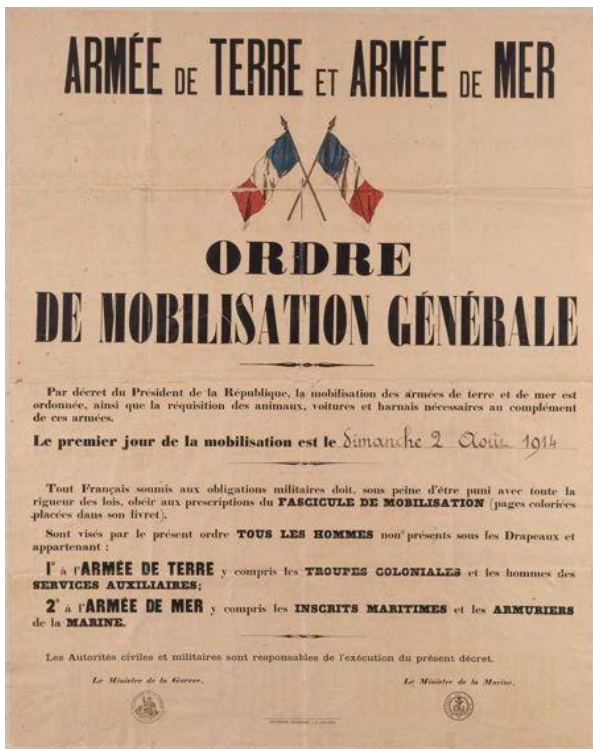
Edito, le mot du maire	page 2
La Grande Guerre : le Tocsin	page 3
Rétrospective du semestre	page 4
Le nouveau conseil :	page 8
Le trombinoscope	
Les commissions	
Les décisions du conseil municipal	page 10
Portraits d'anciens Elus	page 15
Infos	page 17

NDR : Habituellement, la distribution de l'édition d'été du journal de Bourg avait lieu avant le 14 juillet. La rédaction s'excuse de ce retard dû au renouvellement des équipes et commissions municipales. Les prochaines éditions retrouveront le calendrier habituel.



## Le tocsin Pour qui ? Pour quoi ?

**Le tocsin est une sonnerie de cloches publiques pour alerter la population d'un danger imminent tel qu'un incendie, une invasion, une guerre, mais aussi une alerte . La grosse cloche, ou une cloche réservée à cet effet, est alors sonnée à coup redoublés.**



### Ceci a eu lieu il y a 100 ans

Par cette belle journée d'été du 1<sup>er</sup> août 1914, alors que régnait une chaleur accablante, les hommes dans les champs, accaparés par leur labeur, entendirent sonner le tocsin. Levant les yeux et regardant aux alentours, recherchant une fumée ou un embrasement signe d'incendie, ils ne virent rien.

D'un pas rapide, ils se dirigèrent au village angoissés de connaître la cause de ce tocsin. Arrivés devant la mairie, une affiche placardée annonçait la **mobilisation générale**. Ils partirent la fleur au fusil pour une guerre que tous pensaient brillante et courte, mais leurs espoirs furent vite une chimère.

Pour rappeler ce triste souvenir, une sonnerie du **tocsin** a retenti dans le village et dans l'ensemble du territoire national le vendredi 01 Août à 14 heures.

Deux habitants du village se souviennent d'avoir entendu sonner le tocsin :

- Madame Billard Juliette, l'a entendu au village en 1930 dans le milieu de l'après-midi, en automne, en rentrant des betteraves. Le feu avait pris dans la grange de Madame Lambert Mélanie, ferme située aujourd'hui au 8 de la rue du château, elle se souvient avoir vu le grain couler dans le caniveau, les pompiers ayant arrosé copieusement l'incendie.

### Ce fut la dernière fois que le tocsin sonna à Bourg

- Monsieur Chouet Guy, pompier à Langres, se souvient de l'avoir entendu sonner à l'arrivée des soldats du feu dans les différents villages où il a pu intervenir.

De nos jours, avec les nouvelles technologies, nous n'aurons pas à entendre le **tocsin**. Mais gardons-nous de tout optimiste, de quoi sera fait demain ?



# Le premier semestre 2014 en images

## Le secrétaire de mairie à l'honneur

Dimanche 12 janvier, en fin de matinée, la salle de convivialité a accueilli près de 80 personnes pour la traditionnelle cérémonie des vœux, l'occasion, cette année, d'honorer le secrétaire de mairie. Après avoir salué et remercié de leur présence, l'assistance, le conseiller général du canton de Longeau et les maires employeurs du secrétaire de mairie, le maire, Dominique Thiébaud a présenté, à tous, ses vœux de santé, de bonheur et de réussite. Il a évoqué ensuite les travaux réalisés en 2013 dont les aménagements dans le bâtiment communal et les travaux de voirie en prévision pour 2014. Il s'est félicité de la bonne vitalité de la commune avec 4 naissances et 3 mariages pour l'année écoulée et il a fait part à l'assemblée du nouveau découpage électoral qui ne correspond pas aux aspirations de la commune. Il a annoncé qu'il sollicitera un nouveau mandat et a remercié l'équipe municipale sortante pour son dévouement et son efficacité. A son tour, Jean-François Edme, conseiller général a présenté ses vœux pour 2014. Il a précisé le montant des aides financières attribuées à la commune par le conseil général et il a appuyé de son soutien la demande de la municipalité pour le rattachement de la commune au canton de Langres. Ensuite, les maires concernés ont souhaité récompenser le secrétaire de mairie, Martial Aubertot qui a pris ses fonctions à Bourg en 1991, qu'il exerce aussi actuellement à Arbot, Cohons et Orbigny au Mont. Discret, très compétent, ponctuel, d'une humeur toujours égale et dernièrement à la pointe de la mise en place de la dématérialisation, Martial a reçu des mains des maires la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, accompagnée d'un diplôme, ainsi que les félicitations pour les services rendus, sous les applaudissements de l'assemblée. Il lui fut remis également des cadeaux, dont certains très utiles pour ses savoir-faire. Après le cadeau de bienvenue offert aux nouveaux habitants, la cérémonie s'est prolongée autour du verre de l'amitié propice à des échanges fructueux. Les conjoints des conseillers sont repartis chacun avec une rose en remerciement de leur investissement dans les manifestations communales.



## L'informatique: c'est reparti

Après les séances de l'automne dernier, les cours d'informatique ont redémarré lundi 10 février, à la salle de convivialité par le biais du Comité Départemental Olympique et Sportif. Organisés par la commune, ils sont dispensés par le formateur Christian Vagney, qui, pour la première séance, a accueilli 8 personnes prêtes à s'initier pour les unes, ou à se perfectionner pour les autres, à l'utilisation du traitement de textes Word 2010. Pendant 2 heures, chaque lundi, jusqu'au 14 avril, les utilisateurs vont bénéficier des précieux conseils de l'animateur afin de maîtriser au mieux cet outil des temps modernes, avec la possibilité de se perfectionner à la maison grâce au manuel d'utilisation mis à leur disposition.



Les bénévoles au rendez-vous du printemps



Sous un soleil printanier, les bonnes volontés du village se sont à nouveau mobilisées dimanche 16 mars en matinée pour les premiers travaux extérieurs. A l'ordre du jour figuraient la pose d'un parquet flottant dans la nouvelle salle de réunion, le rebouchage de trous formés cet hiver dans la voirie et la remise en état des abords de l'église. Grâce à des engins appropriés, des outils et les mains actives de 15 bénévoles, le travail était bien avancé à l'heure de la pause casse-croûte. La matinée s'est poursuivie avec entrain et bonne humeur en effectuant la finition autour de l'église : décaissement le long des contreforts, création d'une plate-bande et mise en place d'un revêtement, donnant à cet endroit un aspect propre et accueillant. Un aménagement paysager viendra compléter cet espace situé au cœur du village. A midi, les organisateurs n'ont pas manqué de remercier les participants, tous se félicitant du bon travail accompli et souhaitant une longue continuité au bénévolat pour le bien-être de la commune et de ses habitants.





Le nouveau conseil municipal s'est réuni dimanche 30 mars, pour élire le maire et les adjoints. Dominique Thiébaud a été réélu maire avec 10 voix et un bulletin blanc. Il sera entouré du premier adjoint, Fernand Prodron, élu avec 9 voix et du deuxième adjoint, Jean-Marc Roux, élu également avec 9 voix.

Dominique Thiébaud est responsable maintenance Europe chez Freudenberg. Habitant à Bourg depuis 1986, conseiller municipal depuis 1989, puis maire en 1995, il entame ainsi, à 51 ans, son quatrième mandat.

Lors de cette mandature, des projets verront leur aboutissement, comme le zonage d'assainissement soumis à l'enquête publique, de même, pour le périmètre de protection des captages d'eau. Dans les projets figurent la réalisation des travaux de voirie au lotissement, l'enfouissement de réseaux dans le village, avec la suppression de canalisations en plomb, la fin de l'aménagement des abords et du parvis de l'église et la couverture complète du village en téléphonie mobile.

D'autres thématiques concernant l'environnement et la mise en valeur du patrimoine architectural compléteront le programme.

## Elections municipales



## Les élus sur le terrain



Dimanche 4 mai, en matinée, les conseillers municipaux ont effectué un tour de village pour faire le point sur les travaux réalisés ces dernières années et, à partir d'un état des lieux, mener une réflexion sur d'autres projets. Le périple a débuté par le lotissement dont les travaux de voirie sont en phase préparatoire. Cinq lots sont encore disponibles. Le maire a signalé que le prix de vente (30 € le m<sup>2</sup>) est intéressant, d'autant que le lotissement bénéficie d'un assainissement collectif, ce qui est appréciable, compte-tenu du coût actuel d'un assainissement individuel. Le site des auges de l'Echenot a retenu l'attention des élus. Le nettoyage du sous-bois mettrait en valeur ce cadre champêtre plaisant et reposant. Les conseillers ont ensuite constaté le bon fonctionnement des installations qui desservent le réseau d'eau potable, et ce, grâce à un entretien régulier. La procédure de mise en place du périmètre de protection des captages est actuellement engagée. Une halte devant l'ancien lavoir transformé en atelier public a suscité quelques commentaires concernant une réhabilitation possible. Un passage au cimetière pour se remémorer que la procédure pour la reprise des concessions abandonnées arrivera en phase terminale dans deux ans. Cette visite matinale a aussi permis de renseigner les nouveaux élus et d'établir une liste de travaux d'entretien à effectuer en bénévolat. Cette tournée fructueuse va permettre à l'équipe municipale de dresser un programme de travaux dans lequel il faudra définir les priorités.





**Les enfants associés à la commémoration du 8 mai.**

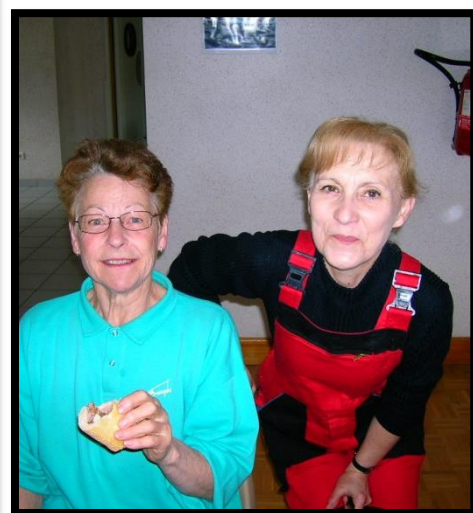


Depuis des décennies, les cérémonies du souvenir rassemblent autour du monument plus du tiers de la population du village. C'était le cas pour la commémoration du 8 mai qui a présenté un caractère particulier cette année avec la présence du doyen et de la doyenne accompagnés d'une nombreuse jeunesse venue participer à l'hommage rendu aux soldats morts pour la France. L'ordre du jour du Maréchal de Lattre de Tassigny a été lu par Xavier, tandis que la gerbe a été déposée conjointement par le maire et Albin. La cérémonie a été empreinte d'une grande solennité et d'une certaine émotion quand les voix des anciens et des jeunes se sont entremêlées pour chanter la Marseillaise et le chant des partisans. A l'issue de la cérémonie, onze jeunes enfants ont reçu un diplôme « jeune génération » délivré par le comité du Souvenir Français de Longeau-Prauthoy, en reconnaissance de leur participation à l'importante cérémonie du 11 novembre dernier, symbolisant la continuité du devoir de mémoire transmise par les anciens.

### **Les bonnes volontés au service du village.**

Dimanche 11 mai, une vingtaine de bénévoles étaient présents à 8h30 devant la mairie pour une matinée de travail collectif. Trois principales actions ont mobilisé leurs énergies : débroussaillage des abords du site « la source de l'Echenot », dégagement d'un mur du cimetière envahi de lierre et mise en place d'un grillage derrière les abat-sons du clocher pour empêcher l'intrusion des pigeons. Malgré le courant d'air et l'étroitesse des lieux, l'intervention dans le clocher était terminée à midi. A la même heure, le site de l'Echenot présentait un cadre champêtre plus élargi, assurant une meilleure vue sur le vallon. Toute la matinée, une chaleureuse ambiance a régné au sein des équipes qui se sont retrouvées en fin de séance autour du verre de l'amitié préparé par Anne-Marie et Annick qui ont assuré l'intendance pendant cette matinée.

Ces séances de bénévolat affichent plusieurs objectifs : permettre à la commune de faire des économies, réussir l'intégration des nouveaux arrivants, et surtout, entretenir un esprit de convivialité et d'entraide au village.





## Le village s'habille de fleurs

Les saints de glace étant passés, samedi 17 mai, une dizaine de bénévoles se sont activés toute la matinée sous un soleil généreux, pour effectuer le fleurissement de la commune. Ces mains vertes ont garnis jardinières, pots et vasques d'un mélange harmonieux de géraniums, surfinias et autres en jouant avec leurs volumes et leurs couleurs. Ces jolies compositions florales offrent une parure du plus bel effet devant la mairie et l'église. Par ailleurs, des jardinières ont été installées au belvédère et devant le monument. Le lendemain, les plates-bandes à l'entrée du village ont reçu aussi leur tapis de couleurs. Il n'y a plus qu'à attendre que la nature fasse son travail, aidée par de bons soins et un arrosage régulier. Ces espaces colorés installés par la commune et aussi par des particuliers contribuent à améliorer le cadre de vie du village et ne manquent pas d'attirer le regard des villageois et des personnes de passage.



## Les anciens élèves sur les sentiers de leur enfance



Samedi 14 juin, une dizaine de marcheurs se sont retrouvés à 9h30 au lieu-dit « l'Echenot » pour participer à la promenade champêtre organisée par l'amicale des anciens élèves de l'école de Bourg. Dans une joyeuse ambiance, le groupe a pris le sentier du site des « Auges » pour un parcours d'environ 5 km autour de l'Eperon. Les marcheurs ont pris beaucoup de plaisir à parcourir les chemins de leur enfance pour redécouvrir le beau panorama sur le vallon de Cherrey, les friches de Morey qui servaient de pâtures aux troupeaux du village, puis le vallon de Bran qui a failli être enjambé par un viaduc d'après un projet d'installation de la ligne de chemin de fer Langres-Dijon. A midi, les participants, auxquels se sont joints d'autres convives, se sont retrouvés autour de tables disposées à l'abri du vent frais d'Est, pour partager dans la bonne humeur un repas tiré du sac accompagné de nombreux desserts, de quoi rassasier tous les appétits mis en éveil par le grand air et l'apéritif offert préalablement par l'amicale. Ravis de cette belle journée champêtre, les anciens élèves n'ont pas manqué de se donner rendez-vous pour le repas annuel du 4 octobre.







# Les décisions du conseil

Séance du 12 décembre 2013

**Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2014 :** A l'unanimité, le conseil a décidé de ne pas modifier ces tarifs qui restent fixés de la façon suivante, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014 : eau : abonnement : 43,50 €, de 0 à 100 m<sup>3</sup> : 1,10 € par m<sup>3</sup>, plus de 100 m<sup>3</sup> : 0,90 € par m<sup>3</sup>, enlèvement compteur : 80 € ; assainissement : abonnement : 23,50 € et 0,55 € par m<sup>3</sup> d'eau utilisée ; redevances pollution et pour modernisation des réseaux : tarifs fixés par l'Agence de Bassin RMC.

**Tarifs des ordures ménagères :** Pour 2014, la tarification a été établie comme suit : résidence principale : 89 € par an et par habitant et 150 € par résidence secondaire ou par entreprise. Le calcul est basé sur le nombre des habitants variable d'une année sur l'autre et en fonction de la contribution demandée par le Smictom.

**Tarifs de la salle de convivialité :** Les tarifs concernant la location de la salle de convivialité ont été fixés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : pour les habitants : 100 € le week-end et 30 € la demi-journée ; pour les associations de la commune : 25 € et pour les extérieurs au village : 170 € le week-end et 60 € la demi-journée. Le prix du matériel ayant subi des dégradations n'a pas été modifié.

**Demandes d'achats de terrains :** Le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de M André Gouriet par lequel il demande l'acquisition d'une partie de la parcelle section B, n° 739, au droit de sa propriété, dans le prolongement de ses limites, pour des commodités d'accès à l'arrière de son hangar. Suite à cette demande, le conseil a décidé de réexaminer la décision de vendre à M.Tobela la totalité de ladite parcelle. Après en avoir délibéré, il a décidé de conserver une bande de 3 m en bordure du bâtiment communal, au droit de la parcelle n° 736, jusqu'à la propriété Pidoux, de proposer à M Tobela le découpage du terrain n° 739, au droit de sa propriété, jusqu'à la limite de la propriété communale nouvellement créée, de même, pour M. Gouriet. Le conseil a décidé d'établir une convention de droit de passage sur les parcelles communales avec M. Tobela et M. Gouriet afin de désenclaver les parcelles achetées. Le prix de vente des terrains est fixé à 5 € le m<sup>2</sup>, les frais de notaire et de bornage étant à la charge des acquéreurs. La responsabilité de la commune sera dégagee de tout préjudice suite à l'aménagement des terrains cédés sur lesquels aucune construction et aucune plantation haute ne seront possibles. La présente délibération annule et remplace la délibération du 15 novembre.

## En bref.

- La participation de la commune aux frais scolaires de la commune de Saints-Geosmes s'élève, pour 2012-2013, à 2 000 € pour 4 élèves en primaire.
- Après avoir examiné la proposition du futur découpage des cantons, le conseil, à l'unanimité, a émis un avis défavorable concernant l'intégration de la commune au sein du nouveau canton de Villegusien-le-Lac et a demandé son rattachement au canton de Langres.



**Comptes de gestion et comptes administratifs 2013 :**

Le conseil a adopté les comptes de gestion 2013 du receveur municipal ainsi que les comptes administratifs qui présentent, pour le budget communal, un excédent global de clôture de 48 308,91 €, et, pour le budget eau et assainissement, un solde positif de 53 026,19 €.

Il a approuvé également le compte administratif du lotissement qui présente une dépense d'investissement de 119 667,24 €.

L'excédent de fonctionnement communal de 134 934,79 € a été affecté au budget primitif 2014, de même, pour l'excédent de fonctionnement du service eau et assainissement qui s'élève à 34 838,65 €.

**Budgets primitifs 2014 :** A l'unanimité, le conseil a voté le budget primitif communal qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, aux sommes suivantes :

fonctionnement : 169 710,91€, investissement : 130 544,88 €.

Le budget eau et assainissement s'équilibre à 53 298,65 € en fonctionnement et à 39 812,54 € en investissement.

Le budget annexe du lotissement s'équilibre à 125 755,37 € en fonctionnement et présente un suréquilibre de 970,74 € en investissement, avec 123 447,34 € en recettes et 122 476,60 € en dépenses.

**Indemnité d'administration et de technicité :** Le conseil a décidé d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 le régime indemnitaire d'administration et de technicité au profit du secrétaire de mairie dont le montant moyen de référence annuel est de 476,10 €.

**Protection des captages :**

Après avoir procédé à l'étude de deux offres concernant la réalisation d'un dossier préparatoire à l'autorisation et à la protection des captages d'eau, le conseil a décidé, à l'unanimité, de retenir pour ce projet le bureau d'études Sciences Environnement de Besançon. Il a accepté le devis de cette société pour la somme de 4 692,00 € TTC. Il a accepté également le devis concernant la variante pour la réalisation et le suivi complet du dossier d'enquête publique pour la somme de : 1 039,56 € TTC. Il a sollicité une aide financière auprès de l'Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse.

**Au fil des dossiers :**

- Le conseil a accepté le renouvellement pour 2 ans de la convention informatique liant la commune d'Arbot aux communes de Bourg, Cohons et Orbigny au Mont, avec une participation financière 788,58 € par an.
- Il a décidé d'accorder au receveur municipal l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée sur les bases en vigueur.
- Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom s'élève pour 2014 à 336,00 €.

**Indemnités du maire et des adjoints** : Le conseil a fixé les indemnités du maire et des adjoints comme suit : 15% brut de l'indice 1015 de la fonction publique pour le maire, soit 570,22 € brut par mois et, pour chacun des 2 adjoints, 5% brut de l'indice 1015, soit 190,07 € brut par mois.

**Taux d'imposition 2014** : Après avoir pris connaissance des budgets primitifs votés avant les élections, le conseil a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2%, ce qui donne l'état suivant : taxe d'habitation : 19,61% , foncier bâti : 18,29%, foncier non bâti : 28,63%, cotisation foncière des entreprises : 20,11%, avec un produit attendu de 59 457 €.

**Commissions communales** : Le conseil a décidé d'ouvrir aux habitants la composition des commissions, dont la liste, qui sera à compléter, a été établie comme suit :

**Bulletin municipal** : Dominique Thiébaud, Jean-Marc Roux, Laurent Goutry, Aleth Moussus.

**Patrimoine et voirie** : Fernand Prodhon, Jean-Marc Roux, Dominique Thiébaud, Patrick Vauthrin.

**Eau et assainissement** : Jean-Marc Roux, Fernand Prodhon, Dominique Thiébaud.

**Environnement et fleurissement** : Jean-Marc Roux, Dominique Thiébaud.

**Fêtes et cérémonies** : Dominique Thiébaud, Laurent Goutry.

**Finances** : Dominique Thiébaud, Fernand Prodhon , Xavier Fouchault, Marie-Claude Gay.

**Travaux collectifs** : Fernand Prodhon, Jean-François Delanne, Dominique Thiébaud.

**Sécurité** : Dominique Thiébaud, Ernest Dos Santos, Patrick Vauthrin.

**Urbanisme, développement habitat** : Dominique Thiébaud.

**Réservation salle communale** : Marie-Claude Gay, Fernand Prodhon, Jean- Marc Roux.

**Appel d'offres** : titulaires : Marie-Claude Gay, Fernand Prodhon, Patrick Vauthrin, suppléants : Ernest Dos Santos, Jean-François Delanne, Laurent Goutry.

**CCAS** : 4 conseillers ont été désignés pour siéger au sein du CCAS présidé par le maire : Aleth Moussus, Jean-François Delanne, Xavier Fouchault, Ernest Dos Santos.

**Syndicats intercommunaux** : Syndicat départemental d'énergie : Fernand Prodhon. Syndicat mixte des transports du Pays de Langres : titulaires : Marie-Claude Gay, Jean-Marc Roux ; suppléants : Aleth Moussus, Ernest Dos Santos. Syndicat mixte de transports scolaires Langres-Longeau : titulaires : Marie-Claude Gay, Laurent Goutry ; suppléants : Ernest Dos Santos, Dominique Thiébaud. Smictom : titulaire : Dominique Thiébaud ; suppléant : Jean-Marc Roux. Correspondant défense : Philippe Massotte.

Désignation d'un délégué au sein de la société SPL-X demat concernant la dématérialisation : Dominique Thiébaud.

## Les autres dossiers

- Les délégations habituelles attribuées au maire par le conseil municipal, notamment en matière de marchés publics en procédure adaptée, ont été votées à l'unanimité et pour la durée du présent mandat.
- L'indemnité du conseil sera attribuée au receveur municipal conformément aux textes et aux tarifs en vigueur.
- Une liste de 24 personnes sera soumise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour la désignation des 6 titulaires et des 6 suppléants de la commission communale des impôts directs.



- Le remontage de l'horloge du clocher sera désormais effectué par Philippe Massotte, en remplacement de Michel Pernot qui a assuré ce service pendant 40 ans, ce dont il a été vivement remercié par le conseil.
- Un recours sera engagé pour demander le rattachement de la commune au canton de Langres dans le cadre de l'établissement de la nouvelle carte cantonale.
- Une visite de village sera effectuée par le conseil le 4 mai, à 10 h, pour un tour d'horizon concernant le patrimoine architectural, l'environnement et les futurs travaux.
- Un tour de garde a été établi pour les élections européennes du 25 mai.

## Séance du 27 juin 2014

**Zonage d'assainissement** Le conseil municipal décide d'approuver les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés au dossier. Un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département. Le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public : - à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la préfecture. Le maire a tous pouvoirs pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement et de prendre l'arrêté correspondant

### QUESTIONS DIVERSES

- Autorisation de poursuite de la trésorerie : prise de l'arrêté suivant modèle il permet aux services de la DGFIP d'entamer toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des impayés.
- Document d'urbanisme : carte communale, marnu, PLU... : le conseil est d'accord sur le principe de consulter la DDT : voir Mr Charles Wehrung pour définir quel type de document serait le plus approprié, de rechercher un bureau d'étude pour nous aider dans la démarche
- Carte cantonale : le maire informe le conseil que notre recours a été rejeté
- Étude périmètre de protection : premier contact pris avec le cabinet d'étude, liasse de documents à préparer, rendez-vous prochainement
- Travaux voirie
  - o chemin Cherrey et atelier public, choix et approbation devis du groupement de commande du Grand Langres.
  - o Lotissement : présentation de la réactualisation des coûts, recherche d'éventuel financement.
  - o Travaux Roux/église : réception second devis de la part de l'entreprise de MCA
- Pose bâche sacristie lors du dernier nettoyage de l'église il nous a été demandé de poser une bâche en plafond pour éviter les chutes de poussière ou autres particules des éléments du faux plafond. Réponse : non, cette solution ne règle pas le problème de la vétusté du faux plafond. La solution retenue est le démontage du faux plafond lors d'une journée « TIG »
- Location de la salle communale : stockage des tables, petite salle .....revoir le stockage des tables de façon verticale, celles-ci devront être rangées et stockées systématiquement par les locataires, la salle de réunion ne fait pas partie de la zone entrant dans la location, la porte sera fermée à clé en permanence depuis l'intérieur de celle-ci.
- Lagunage nettoyage et réparation de la bâche du second bassin : organisation d'une séance de travail avec une barque.
- FPU mise en place par la CCGL : le maire informe le conseil de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique sur le territoire de la communauté de communes du Grand Langres

- Scouts : suite à une demande d'une responsable des Scouts de France un accord lui a été donné pour autoriser un campement de sa compagnie.

Remarques de plusieurs conseillers : le chemin de l'Echenot est devenu un lieu privilégié pour laisser les chiens se défouler sous le regard de leurs propriétaires. C'est devenu également un lieu où il est difficile de se promener sans risque de marcher dans une déjection canine. Ceci est valable également pour la place de jeu pour les enfants. Une information aux propriétaires sera faite ainsi que dans le journal de Bourg

Prochain conseil : jeudi 25 septembre 2014 ( à confirmer )

## RAPPEL DE BONNE CONDUITE

- L'arrivée des beaux jours est propice aux activités extérieures. Nous vous rappelons que le bruit, à toute heure de la journée et plus encore après 22 heures, peut gêner les voisins, mais également que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer des désagréments pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués suivant l'arrêté préfectoral du 19 04 1990, que :
  - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30
  - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Les beaux jours et les vacances scolaires aidant, nos enfants vont déambuler dans le village. Merci aux automobilistes de lever le pied. Il est trop fréquent de voir passer des véhicules en vitesse excessive.
- Nos amis les chiens et leurs maîtres doivent également respecter des règles reposant avant tout sur le respect d'autrui. Petit rappel sous forme humoristique mais le message est clair



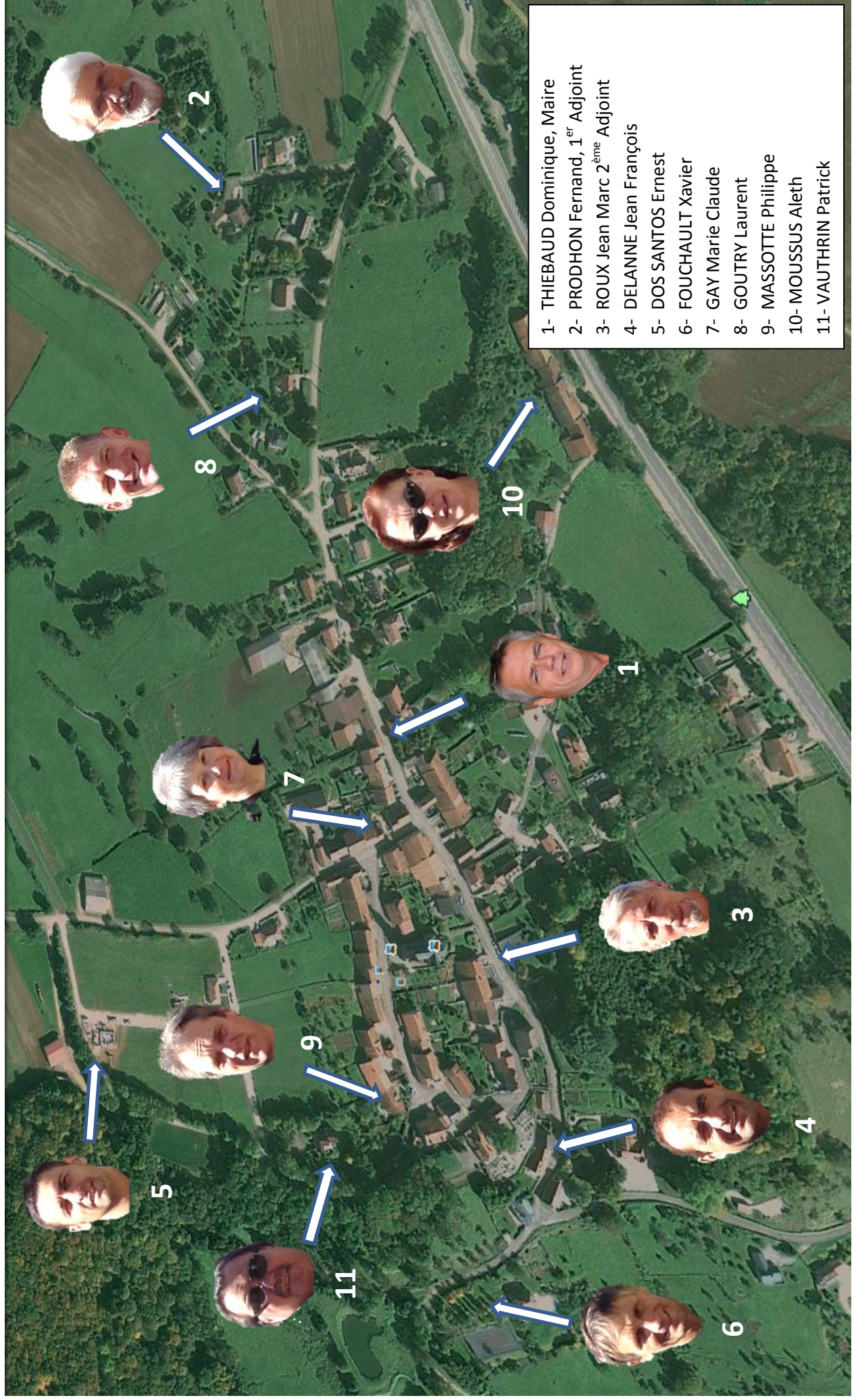
*Chien nous t'aimons,  
 Tes excréments : **NON**;  
 Tu n'es pas responsable  
 Mais tu rends ton maître  
 irresponsable.  
 Ta balade tu peux la faire  
 Cependant, une laisse est nécessaire.  
 Pour ton défoulement  
 Et notre agrément :  
 Toutou avant ta balade  
 pense à nos salades...  
 Demande à ton maître  
 Respectueux, de l'être.  
 Ce serait dommage d'appliquer la loi  
 Et que ton maître soit montré du doigt.*



« poème » écrit par un habitant du village



# LE TROMBINOSCOPE DU CONSEIL MUNICIPAL 2014/2020



# COMMISSIONS BOURG 2014

	THIEBAUD Dominique	PRODHON Fernand	ROUX Jean Marc	DELANNE Jean- François	DOS SANTOS Ernest	FOUCHAULT Xavier	GAY Marie-Claude	GOUTRY Laurent	MASSOTTE Philippe	MOUSSUS Aleth	VAUTHRIN Patrick
	1er Adj.		2ème Adj.								
<b>EXTRA-MUNICIPALES</b>											
Office du tourisme pays de Langres	<b>Tkt</b>										
Electricification		<b>Tkt</b>									
SMICTOM (ordures ménagères)	<b>Tkt</b>		<b>sup</b>								
Transport SMPTL			<b>Tkt</b>		sup		<b>Tkt</b>			sup	
Transport Scolaire	sup				sup		<b>Tkt</b>				
CCGL (communauté de communes)	<b>Tkt</b>										
<b>MUNICIPALES</b>											
appels d'offres	<b>x</b>	<b>Tkt</b>		sup	sup		<b>Tkt</b>	sup			<b>Tkt</b>
bulletin municipal	<b>x</b>		<b>x</b>					<b>x</b>		<b>x</b>	
CCAS (action sociale)	<b>x</b>			<b>Tkt</b>	<b>Tkt</b>					<b>Tkt</b>	
chemins et voirie patrimoine	<b>x</b>	<b>Resp</b>	<b>Resp</b>								<b>x</b>
délégué défense	<b>x</b>								<b>Tkt</b>		
eau et assainissement	<b>x</b>		<b>Resp</b>								
environnt fleuris et embellist	<b>x</b>		<b>x</b>								
fêtes et cérémonies	<b>x</b>							<b>x</b>			
finances	<b>x</b>	<b>x</b>				<b>x</b>					
travaux collectifs (TIG)	<b>x</b>	<b>Resp</b>		<b>Resp</b>							
sécurité	<b>x</b>				<b>x</b>						<b>x</b>
urbanisme développpt habitat	<b>Resp</b>										
reservation salle		sup	<b>x</b>				<b>Resp</b>				
<b>CCID</b>											
titulaires	Roux Jean Marc	suppléants	Dos Santos Ernest								
	Chouet Patrice		Gouriet Bernard								
	Billard Anne Marie		Couturier Nathalie								
	Briet Francis		Brazier Emmanuel								
	Goutry Laurent		Pernot Michel								
	Schwartz (bois)		Roussey Stephane (cohons)								



# ANCIENS ELUS :



## PORTRAITS

A eux deux, ils ont cumulé 9 mandats soit 56 années au sein du conseil municipal de BOURG avec différentes responsabilités. Ils ont choisi de tourner la page, nous en écrivons donc une sur chacun d'eux.



**Bernard Gouriet** a œuvré pour notre commune durant 4 mandats (1989 à 2014), dont un, en tant que premier adjoint. Instituteur à la retraite, natif du village, il s'y est réinstallé en 1983.

Il a été acteur de la vie associative en tant que président de l'association Sports et Loisirs (dissoute depuis plusieurs années) entre 1992 et 1996.

**Bernard** a agi selon les principes qui l'animent : bien-être des habitants dans un cadre de vie agréable, écoute de ceux-ci et de leurs besoins. Durant toutes ces années, il a cherché et participé à valoriser l'environnement et le patrimoine, à dynamiser la vie du village, à fédérer des initiatives, à créer une dynamique de groupe intergénérationnelle.

Nombreuses ont été les actions menées auxquelles son nom est associé :

- aménagements paysagers avec la création de plates-bandes et massifs, tonte des accotements.
- fleurissement dans les bacs et jardinières. Tout ceci en collaboration avec les élus et les bénévoles.
- décoration de Noël.
- aide à la préparation et participation à diverses manifestations (repas du 13 juillet, vœux du maire, 8 mai, 11 novembre....)

Il a initié et organisé les matinées de bénévolat : grâce à elles, la commune a pu réaliser des économies, le village a été entretenu dans un esprit d'entraide et de convivialité. Notre village a ainsi été valorisé, donnant à l'extérieur une image attrayante. Ces matinées, ainsi que les différentes manifestations, favorisent l'implication et l'intégration des nouveaux habitants. En tant que responsable des espaces verts, **Bernard** a participé à l'embellissement du village, arrosant régulièrement les fleurs qu'il a semées, bouturées, repiquées accueillant ainsi les villageois et les visiteurs avec des touches colorées.

Correspondant du J.H.M il donne au département des nouvelles de notre commune et met en valeur ce qui s'y passe.

**Bernard** aime beaucoup la convivialité, le théâtre : aussi a-t-il institué le rite de passage des nouveaux soixantenaires lors de la journée des Anciens en novembre.

Nous lui devons aussi la soirée beaujolais, appréciée de tous les participants à l'automne.

Durant cette dernière mandature, **Bernard** a apprécié la bonne entente au sein de l'équipe municipale, le travail en équipe, notamment avec Dominique Thiébaud et Michel Pernot qui l'ont toujours accompagné dans sa mission. L'esprit de camaraderie lors des journées de bénévolat a soutenu Bernard : oui cette idée était vraiment bonne. Nous ne pouvons pas oublier la fidèle partenaire de ces journées : sa Xantia, qui va enfin se reposer....



## ANCIENS ELUS : PORTRAITS suite

Lundi matin, 8h30. En attendant le ramassage scolaire, les tout-petits de Bourg découvrent avec le sourire qu'un bricoleur attentionné leur a réparé le banc de l'arrêt de bus. Peut-être est-ce le même qui parcourait les rues vers minuit, à l'heure où plus personne n'utilise d'eau, pour fermer les vannes une à une à la recherche d'une fuite d'eau dans le réseau ?

En effet, **Michel Pernot** fait partie de ces gens investis dans la vie du village depuis... de très nombreuses années. Elu conseiller municipal en 1977, il a passé 31 années au sein du conseil municipal de Bourg dont 3 mandats en tant qu'adjoint.

Mais bien avant d'être élu, **Michel** avait déjà en charge le remontage de l'horloge du clocher et la gestion du service de l'eau dans le village. C'est dès février 1973 que **Michel** est sollicité par le 1<sup>er</sup> adjoint de l'époque, Mr Charles Rouot. Il lui demande de s'occuper provisoirement du remontage de l'horloge de l'église. C'est non sans enthousiasme que **Michel** accepte cette démarche, en attendant de trouver le volontaire adéquat. De ce clocher, il en connaît tous les secrets : l'accès à l'horloge se fait d'abord par un escalier en colimaçon, suivi d'une grande échelle en bois, afin de remonter au rythme d'une fois par semaine les deux poids d'entraînement du mécanisme et de la sonnerie

Si on dit souvent « ça tourne comme une horloge », ce n'est pas toujours la réalité ! L'horloge de Bourg a ses humeurs en fonction de la météo. En été, elle tourne trop vite et avance d'une ou deux minutes par semaine. En hiver, elle retarde de plus d'une minute. Le pire ennemi, c'est le givre qui colle les aiguilles et finit par les arrêter. Quand ce n'est pas un petit animal (rongeur, oiseau) qui s'empale dans le mécanisme. A tous ces maux, **Michel** a une solution et reste « le maître du temps » à Bourg.

Malgré tous les soins qu'il lui apportait, en 1978 l'horloge n'en finissait pas de s'arrêter. Les aiguilles étaient prises par la rouille, il fallut les démonter et les graisser depuis l'extérieur du clocher. **Michel** entreprit donc la réparation : muni d'une corde autour de la taille et maintenu par Bernard Chouet, il franchit la lucarne d'accès, escalada les fleurons de pierre de taille, démontra et graissa le mécanisme. A l'arrivée, une horloge qui tournait à merveille... Mais, conscients des risques pris pour la réparation, dès lors quand l'horloge se montre capricieuse, c'est avec la grande échelle des pompiers que l'on vole à son secours.

Ce « *petit remplacement provisoire* » a pris fin en mars 2014, soit 41 années et environ 500 000 marches au compteur

En janvier 1974, **Michel** prend en charge la surveillance et l'entretien du réseau de distribution d'eau du village. A l'époque, la source provenait du captage de l'Echenot, la consommation moyenne était de 15 à 18 m<sup>3</sup> par jour. Cette source avait le défaut d'être de qualité médiocre car son débit était insuffisant pendant les mois d'été. Aussi, **Michel** se souvient particulièrement de la sécheresse de juillet-août 1976, période laborieuse et pénible, où dès midi, le village était privé d'eau. Michel a vu et surveiller la réalisation du captage en Cherrey qui depuis lors assure la fourniture des 30m<sup>3</sup> quotidiens.

Aujourd'hui, après tant d'années passées au service du village, **Michel** va pouvoir se consacrer pleinement à sa passion : fouiller dans les archives. Parions que nous aurons plaisir à publier, à lire des informations sur l'histoire de notre commune qu'il aura glanées aux archives départementales.

Même si **Bernard** et **Michel** se sont éloignés des responsabilités, ils continuent, par leur participation active aux actions en place, d'œuvrer à la bonne image du village.

**Un grand merci à eux pour leur investissement à Bourg, récompensé en 2011 par la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.**

**A retenir :**

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - [mairie.bourg@wanadoo.fr](mailto:mairie.bourg@wanadoo.fr) permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaine André

Gardes particuliers : Alexandre Liégé.

Transport à la demande par **TOP TRANSPORT** Tel N° 0 800 330 130

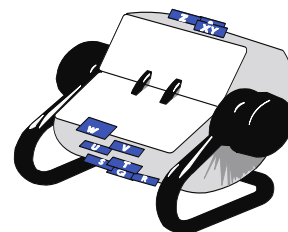
**Notre village est desservi par :** (cette liste n'est pas exhaustive)

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.



## Important

En cas de vente d'une maison si vous êtes situés en zone d'assainissement non collectif, pour réaliser votre contrôle d'assainissement veuillez-vous adresser à la Communauté de communes du Grand Langres auprès de Mme POTOT Ludivine

Télécharger la documentation sur : [http://mairiedebourg.fr/crbst\\_13.html](http://mairiedebourg.fr/crbst_13.html) onglet SPANC